



**DIALOGUE SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES
FORUM REGIONAL DE LA SOCIETE CIVILE DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL**

Nouakchott, MAURITANIE – 24, 25 et 26 mai 2010



ACTES DU FORUM



SOMMAIRE

1	RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU FORUM	3
1.1	Les grands barrages en Afrique de l'Ouest	3
1.2	La démarche de la CEDEAO et de l'UICN	3
1.3	Les objectifs du Forum régional de Nouakchott	4
2	DEROULEMENT DU FORUM	5
2.1	Programme du lundi 24 mai 2010	5
2.2	Programme du mardi 25 mai 2010	6
2.3	Programme du mercredi 26 mai 2010	7
3	SYNTHESE DES TRAVAUX DU FORUM	8
3.1	Introduction	8
3.2	Ouverture du forum	8
3.3	Présentations en plénière - Sessions « initiatives et connaissances »	10
3.4	Synthèse des débats et discussions	20
3.5	Travaux en Ateliers	21
3.6	Activité annexe : projection de film	26
3.7	Constats, recommandations	27
4	CLÔTURE DU FORUM	30
4.1	Evaluation du forum et leçons à tirer	30
4.2	Mots de clôture	30
5	ANNEXES	31
5.1	Discours	34
5.2	Liste des participants	32
5.3	Présentations	37

1 RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU FORUM

1.1 Les grands barrages en Afrique de l'Ouest

Les grandes infrastructures hydrauliques (grands barrages et périmètres irrigués) ont apporté des bénéfices importants en Afrique de l'Ouest et sont susceptibles d'en fournir plus encore dans l'avenir, en particulier en matière d'électricité, d'approvisionnement en eau des populations urbaines et rurales, et d'agriculture. Cependant, de nombreuses infrastructures hydrauliques ont également engendré des impacts négatifs multiples et variés qui peuvent s'exprimer très loin de leur point d'origine. Ces impacts sont souvent jugés excessifs par les populations qui les subissent et pourraient certainement être évités à travers une meilleure prise en compte des aspects sociaux et environnementaux à l'origine et dans la mise en œuvre de ces projets. Bien que ces aspects soient généralement intégrés dans les cadres juridiques, leur prise en compte reste souvent peu contraignante. Cette situation est en évolution sensible dans la plupart des pays de la région, et les processus de décision concernant les derniers chantiers en date sont plus ouverts que dans les années 1970 – 1990 et prennent mieux en compte les facteurs sociaux et environnementaux.

Au-delà des cadres juridiques, les acteurs de la région disposent encore de peu de moyens et de compétences pour participer aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des grands projets d'infrastructures hydrauliques. L'importance de la contribution de la société civile sur les questions environnementales et sociales dans les processus de développement n'est pas encore suffisamment reconnue. Par conséquent, ses contributions restent modestes dans la plupart des pays de la région. Pourtant, le deuxième principe de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a inscrit la large participation des acteurs aux processus de décision parce qu'elle est indispensable pour parvenir à des projets durables, générant un minimum d'effets négatifs pour un maximum d'effets positifs.

1.2 La démarche de la CEDEAO et de l'UICN

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé fin 2008 une concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau en Afrique de l'Ouest. Elle vise à contribuer à un développement harmonieux de l'Afrique de l'Ouest et à l'intégration régionale à travers la mise en œuvre d'un dialogue sur les infrastructures du secteur de l'eau.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Les organismes de bassin et les Etats membres s'accordent sur les mécanismes de concertation et les ouvrages prioritaires pour le développement et l'intégration régionale ;
- Les impacts des ouvrages sur le processus d'intégration régionale sont évalués et mis en débat ;
- Le dispositif diplomatique de la CEDEAO est mis en œuvre pour soutenir les projets prioritaires et dégager des solutions sur les ouvrages qui génèrent des impacts négatifs ou des risques de conflits, y compris le dialogue avec les partenaires au développement.

Au cours de l'année 2009, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est devenue un partenaire clé du CCRE dans le cadre de cette concertation avec pour rôle :

- De faire bénéficier les parties prenantes du dialogue, de l'expérience de l'UICN et de ses partenaires en Afrique et dans le monde, dans le domaine de la gouvernance des ressources en eau ;
- D'amener d'autres acteurs que les organismes de bassin et les Etats à contribuer au dialogue, en particulier les organisations de la société civile, celles de la recherche, le secteur privé, ... ;
- De contribuer à la diffusion et à la valorisation des recommandations et décisions issues de la concertation.

L'objectif à long terme de la contribution de l'UICN au dialogue en cours est donc de *promouvoir la gestion écologiquement durable et socialement équitable des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest*. Cet objectif rejoint l'objectif à long terme fixé par le CCRE à la concertation régionale.

Pour ce faire, il est apparu nécessaire d'organiser une concertation avec la société civile la plus large possible, ouverte aux acteurs disposant de peu de moyens et de capacités pour faire entendre leur voix auprès des institutions de bassin et leurs Etats membres. Trois types d'activités ont été définis :

- Activités 1 : réalisation d'études de cas et d'enquêtes de terrain (outil CRISTAL : pour une meilleure prise en compte des besoins locaux face aux changements climatiques), appui à la concertation et au travail du panel d'experts, communication régionale (www.dialoguebarrages.org), organisation d'un forum électronique.
- Activités 2 : organisation de deux forums régionaux, sur le bassin du Sénégal et du Niger, et appui à la participation de la société civile au dialogue politique.
- Activités 3 : publication et diffusion des produits du dialogue et production d'un film documentaire.

Ces différentes composantes (forum électronique, appui au travail du panel d'experts, forums régionaux) font partie d'un même processus, et permettent l'élaboration de recommandations qui remonteront à la CEDEAO. Chacun des processus a sa propre approche, et les trois sont complémentaires.

Dans ce contexte, deux forums régionaux sont organisés avec la société civile à l'échelle de deux bassins, afin d'obtenir des recommandations à remonter dans le cadre du processus de dialogue régional, engagé par la CEDEAO. Le premier, dont le présent document propose les actes, s'est déroulé dans le bassin du fleuve Sénégal à Nouakchott (Mauritanie) les 24, 25 et 26 mai 2010.

1.3 Les objectifs du Forum régional de Nouakchott

L'atelier organisé à Nouakchott contribue ainsi à ouvrir un dialogue avec les acteurs de la société civile du bassin du fleuve Sénégal, leur permettant d'exprimer des besoins, attentes et préoccupations spécifiques, de suggérer la valorisation des effets induits des barrages et réservoirs, alors qu'ils en subissent les effets négatifs.

Les échanges et partages d'expériences aboutiront à la formulation de constats et de recommandations qui seront soumises à la CEDEAO et portées au niveau des décideurs politiques. Cette démarche permet ainsi de renforcer la contribution de la société civile au processus de décision relatif aux projets des grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin.

Au-delà de cet atelier, une sélection d'acteurs représentatifs de la société civile du bassin sera désignée, afin de participer aux prochaines étapes du processus au niveau de la CEDEAO.

2 DEROULEMENT DU FORUM

2.1 Programme du lundi 24 mai 2010

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS	FACILITATEUR
8H00	Mise en place, inscription des participants	Participants	UICN
8H30	Accueil des invités	Invités	UICN
9H00 9H15	Ouverture du Forum → Mot de bienvenue → Discours d'ouverture	Ba Amadou Diam (association NAFORE) Abdou Dieme (OMVS/SOGEM) Dr Mohamed Lémine Ould Baba (UICN Mauritanie)	Eau Vive
9H15 10H15	Présentation des participants Préalables : → Directives de vie commune → Organisation et fonctionnement du forum → Informations d'ordre général, → Logistique, ... Présentation et adoption de l'agenda Installation du présidium de forum Introduction au forum : → Rappel du processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques → Présentation des objectifs et résultats attendus	Participants Jean Bosco Bazié (Eau Vive) Jérôme Koundouno (UICN/PACO) Participants Jérôme Koundouno (UICN/PACO)	Eau Vive
10H15 10H30	Pause café	Participants	UICN
10H30 13H00	Session Initiatives et Connaissances <i>Présentation n°1</i> : Application de la GIRE dans le bassin du fleuve Sénégal (expérience du projet GEF/BFS) <i>Présentation n°2</i> : Résultats de l'application CRiSTAL (vulnérabilité et adaptation aux Changements Climatiques : expérience d'un village proche du barrage de Diama) <i>Présentation n°3</i> : Gestion des impacts sanitaires des grandes infrastructures hydrauliques (cas du paludisme et de la bilharziose)	M. Abdoulaye Cissé, Projet/GEF/BFS/OMVS Babacar Dione et Demba Diallo (participants sénégalais formés à l'outil) Dr Mohamed Lémine Ould Mohamed El Hadj Médecin de santé publique – Pdt du CCM	Eau Vive
	Echanges, débats, relevé de conclusions	Participants	
13H00 15H00	Pause déjeuner	Participants	UICN

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS	FACILITATEUR
15H00 16H30	Session Initiatives et Connaissances <i>Présentation n°4</i> : Impacts des grands barrages (modification des régimes des fleuves) sur les zones côtières <i>Présentation n°5</i> : Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas du barrage de Manantali dans le bassin du fleuve Sénégal) <i>Présentation n°6</i> : Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas du barrage de Diama) <i>Présentation n°7</i> : Etudes d'Impact Environnemental et Social (concept et application)	M. Mathieu Ducroq (UICN-PRCM) M. Abdou Dieme (OMVS/SOGEM) M. Bouba Camara (OMVS/SOGED) Dr Birguy Lamizana Projet PNUE Lac Faguibine	Eau Vive
16H30 17H00	Pause café	Participants	UICN
17H00 18H00	Echanges, débats, relevé de conclusions	Participants	Eau Vive

2.2 Programme du mardi 25 mai 2010

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS	FACILITATEUR
8H30 9H00	Rappel des travaux du Jour 1 Réajustements éventuels d'agenda	Rapporteurs Participants	Eau Vive
9H00 10H00	Présentation des conclusions du forum électronique Présentation des recommandations du panel des experts Echanges et débats	Jérôme Koundouno (UICN/PACO) M. Edmond Kaboré (Panel des experts CCRE/CEDEAO) Participants	Eau Vive
10H00 10H30	Présentation des termes de références des travaux en atelier Mise en place des groupes de travail	Participants	Eau Vive
10H30 11H00	Pause café	Participants	UICN
11H00 13H00	Travaux de groupes <i>Groupe 1</i> : Leçons de l'expérience en Afrique de l'Ouest <i>Groupe 2</i> : Gestion et processus de décision dans la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques <i>Groupe 3</i> : Rôle des parties prenantes dans la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques	Participants	Eau Vive
13H00 14H30	Pause déjeuner	Participants	UICN

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS	FACILITATEUR
14H30 16H00	Mise en commun des travaux de groupes	Participants	Eau Vive
16H00 16H30	Pause café	Participants	UICN
16H30 18h00	Formulation des recommandations	Participants	Eau Vive

2.3 Programme du mercredi 26 mai 2010

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS	FACILITATEUR
9H00 10H00	Présentation des conclusions de travaux et adoption des projets de recommandations	Rapporteurs Participants	Eau Vive
10H00 11H00	Projection du film « Community based natural resource management in Mauritania » (GTZ)	Participants	UICN Eau Vive
11H00 11H30	Pause café	Participants	UICN
11H30 13H00	Stratégie et positionnement de la société civile dans le processus de dialogue, feuille de route pour la suite	Participants	Eau Vive
	Evaluation du forum et présentation de la synthèse	Rapporteurs	
	Fin des travaux et clôture		
13H00	Pause déjeuner	Participants	UICN

3 SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU FORUM

3.1 Introduction

Organisé par l'UICN avec l'assistance technique de Eau Vive, le Forum régional de la société civile du bassin du fleuve Sénégal s'est tenu les 24, 25 et 26 mai 2010 dans la salle de conférence de l'hôtel WISSAL à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie, pays partageant le bassin du fleuve Sénégal avec la Guinée, le Mali et le Sénégal.

Le forum a accueilli une quarantaine de participants venus des quatre pays du bassin et membres de l'Organisation commune de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Les participants représentaient pour une grande part des organisations d'usagers du bassin (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs...), ainsi que d'autres catégories de la société civile (ONG, santé, parcs nationaux, universités...), de quelques institutions étatiques et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Placé sous la présidence de M. Ba Amadou Diam, président de l'association Nafore, une association mauritanienne active dans le secteur de l'environnement, le forum s'est déroulé autour du partage d'expériences d'initiatives et de connaissances diverses, de débats et discussions autour des enjeux liés aux grandes infrastructures hydrauliques et leurs aménagements associés existant dans le bassin.

3.2 Ouverture du forum

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois interventions respectivement de :

- Dr. Ba Amadou Diam, représentant la société civile qui a souhaité la bienvenue en Mauritanie aux différents participants et souhaité que le défi de la participation de la société civile au processus de décision soit porté par toutes et tous dans les actes au delà des intentions ;
- M. Abdou Dieme, cadre de l'OMVS venant de la Société de gestion du barrage de Manantali a rappelé les raisons de la création de l'OMVS en 1972, les principales fonctions remplies par le barrage de Manantali dont la régulation des crues, la production d'électricité qui approvisionne en ce moment 3 des 4 Etats membres de l'OMVS, ... Il a rappelé les efforts consentis pour optimiser les impacts positifs des barrages existants et pour limiter au mieux les impacts négatifs sur la vie des populations riveraines. L'OMVS reste à l'écoute des acteurs de la société civile en vue de prendre en compte leur vécu dans les mesures à mettre en place pour les ouvrages existants mais aussi et surtout pour ceux à venir dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont l'élaboration est en chantier ;
- Dr Mohamed Lemine Ould Baba, Coordinateur du Bureau de liaison de l'UICN à Nouakchott.

Prononçant le discours d'ouverture, le Dr Lemine Ould Baba a rappelé que les grands ouvrages hydrauliques, réalisations immenses mobilisant durant des années des moyens humains, scientifiques et techniques, et des budgets colossaux, apportent indéniablement des progrès à un grand nombre de personnes à l'échelle régionale. Par contre, ils ont des impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs...

Cette double réalité, source de frustrations voire de conflits, n'est pas une fatalité. Elle constitue une invite à la recherche d'autres formules possibles, des processus différents pouvant mener à des situations meilleures et moins dommageables pour les écosystèmes et les populations riveraines.

Il a conclu en disant que ce forum s'inscrit dans cette dynamique et précède d'autres étapes à venir.

Deux sessions « Initiatives et connaissances » ont permis le partage de vues et d'expériences ainsi que les questionnements majeurs relatifs aux enjeux des grandes infrastructures hydrauliques et leurs impacts à travers les communications suivantes :

- Application de la GIRE dans le bassin du fleuve Sénégal (expérience du projet GEF/BFS) ;

- Résultats de l'application CRISTAL (vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques : expérience d'un village proche du barrage de Diama) ;
- Gestion des impacts sanitaires des grandes infrastructures hydrauliques (cas du paludisme et de la bilharziose) ;
- Etudes d'impact environnemental et social (concept et application) ;
- Impact des grands barrages (modification des régimes des fleuves) sur les zones côtières ;
- Processus de réalisations des grandes infrastructures hydrauliques (cas de Manantali dans le bassin du fleuve Sénégal) ;
- Processus de réalisations des grandes infrastructures hydrauliques (cas de Diama et Manantali dans le bassin du fleuve Sénégal) ;
- Conclusions du forum électronique sur les grandes infrastructures hydrauliques ;
- Recommandations du panel des experts.

Les communications ont mis l'accent sur les différents impacts des grandes infrastructures hydrauliques, les outils de prise de décision et de gestion de ces ouvrages, l'importance de l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de réalisation des grandes infrastructures et plus largement dans la GIRE, l'importance du déterminant « santé » pour les hommes et le bétail, les conclusions du forum électronique ainsi que les premières recommandations du panel des experts. (*Les présentations détaillées sont disponibles sur demande*).

3.3 Présentations en plénière - Sessions « initiatives et connaissances »

3.3.1 Application de la GIRE dans le bassin du fleuve Sénégal (expérience du projet GEF/BFS) par M. Abdoulaye CISSE, Projet GEF/BFS/OMVS

Présentation du Bassin du fleuve Sénégal



Le bassin versant du fleuve Sénégal couvre une superficie de plus de 340 000 Km²*. Long de 1750 kilomètres, il prend sa source en Guinée sous le nom de Bafing, vers 800 mètres d'altitude, dans le massif du Fouta Djallon. Il traverse quatre pays (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal).

Ces quatre pays se sont regroupés dans une structure qui prend le nom d'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) créée en 1972.

La construction de barrages en amont et en aval du fleuve Sénégal a eu des impacts positifs mais a engendré et accentué des problèmes tels que l'érosion des sols et des berges du fleuve (au Mali) et la prolifération de plantes aquatiques nuisibles : le typha (Sénégal et Mauritanie).

Pour atténuer ces effets négatifs, l'OMVS a confié au groupement Burgeap-Semis la mise en œuvre du projet dénommé : « **Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal** » (GEF/BFS), avec comme objectif à terme : « Le développement économique et le progrès social des communautés vivant dans le bassin du fleuve Sénégal sont atteints, à travers une gestion participative et durable des ressources et des usages, dans un environnement équilibré où l'accès équitable aux services de base est garanti ».

De la mise en œuvre de ce projet, des leçons d'expérience tirées sont :

- L'adoption de l'approche GIRE avec la participation de tous les acteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, miniers, industriels, etc.) est une nécessité ;
- Une forte représentation des Associations des Usagers (AdU) dans les instances de base, l'établissement des cadres de concertation entre les acteurs ainsi qu'une forte implication des femmes, sont des gages de succès.

* Chiffre indiqué dans la présentation

3.3.2 Résultats de l'application CRiSTAL (vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques : expérience d'un village proche du barrage de Diama) par Babacar DIONE, Demba DIALLO, Saint-Louis/Sénégal

Cette communication sur l'outil CRiSTAL met l'accent sur l'importance de la prise en compte de la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des populations affectées dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux et dans la planification et la gestion de projets (notamment de grande infrastructure hydraulique). En effet, les projets peuvent renforcer ou affaiblir la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques au niveau communautaire. Cet outil est destiné aux planificateurs et gestionnaires de projets.

Présentation de CRiSTAL

Justification

- Les projets peuvent renforcer ou affaiblir la capacité d'adaptation au niveau des communautés ;

Objectifs

- Aider les utilisateurs à comprendre systématiquement les liens entre les moyens d'existence des populations et le climat ;

L'outil CRiSTAL utilise une approche qui met à profit le Modèle d'Évaluation de l'Impact Environnemental (EIE) et le Cadre des Moyens d'Existence Durable (CMD). Il est basé sur les stratégies locales d'adaptation. Il est logique, facile à utiliser et disponible sur internet.

La structure de CRiSTAL

- M1 : synthèse des informations sur le climat et les moyens d'existence.
- M2 : planification et gestion des projets pour l'adaptation.

L'application CRiSTAL au niveau du village de Diadiam 3, proche du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal, a relevé trois risques climatiques majeurs et montré beaucoup d'impacts sur les ressources des villageois. Le projet analysé, Réserve Biosphère Transfrontière (UICN Mauritanie), n'a pas montré de répercussions négatives au niveau de la communauté mais des propositions ont toutefois été énoncées pour améliorer son efficacité et sa durabilité. Les échanges avec la communauté ont également fait ressortir les impacts positifs et négatifs du barrage ainsi que les stratégies d'adaptation pour vivre dans des conditions durables. Des contraintes ont également été identifiées : limitation des moyens d'intervention, nécessité d'avoir des partenaires pour mettre en œuvre les stratégies d'adaptation.

3.3.3 Gestion des impacts sanitaires des grandes infrastructures hydrauliques (cas du paludisme et de la bilharziose) par Dr Mohamed LEMINE OULD EL HADJ, Médecin de santé publique, Pdt CCM

La gestion des impacts sanitaires des grandes infrastructures hydrauliques est nécessaire et indispensable. En effet, la situation sanitaire avant barrage et après barrage, peut être très différente. La construction des barrages entraînant des mouvements de populations, la promiscuité et la désorganisation sociale entraînent une recrudescence des maladies hydriques, l'apparition de la bilharziose intestinale et l'éclosion de la tuberculose et du VIH/Sida dans la plupart des cas.

Les projets d'aménagements hydrauliques ont donc des conséquences néfastes directes et indirectes sur la santé.

Conséquences directes :

- Maladies parasitaires : recrudescence de la filariose, du paludisme, de la schistosomiase et de l'onchocercose ;
- Autres maladies : maladies sexuellement transmissibles, VIH/Sida, tuberculose, maladies diarrhéiques ;

Conséquences indirectes : malnutrition, profil épidémiologique et problèmes d'hygiène.

Une autre manière de faire est pourtant possible. Par exemple en agissant sur l'environnement : améliorer le drainage, parfaire le nivellement et améliorer la vitesse de l'écoulement de l'eau. En plus, il faudrait entretenir l'environnement par un désherbage des eaux, le contrôle de la salinité de l'eau, assurer une fluctuation du niveau de l'eau, aménager les berges, introduire des espèces naturelles de défense contre les espèces prédatrices en lieu et place de l'utilisation des produits chimiques de traitement.

Au niveau de la population, il faudrait promouvoir des comportements sains afin de changer les habitudes et introduire des bonnes pratiques :

- Site du village
- Approvisionnement en eau potable et système d'assainissement
- Utilisation de moustiquaires imprégnées et adoption des mesures d'hygiène individuelles.
- Gestion des ordures et utilisation des latrines

Toute action devra être pensée et prise en compte dans le projet de barrage à l'origine.

3.3.4 Impacts des grands barrages (modification des régimes des fleuves) sur les zones côtières par M. Mathieu DUCROCQ, UICN-PRCM

Les grands barrages entraînent des impacts certains sur les zones côtières et aggravent les phénomènes d'érosion côtière :

- Recul du trait de côte ;
- Destruction d'installations humaines ;
- Phénomène provoqué par les activités et aménagements anthropiques, et le changement climatique.

De plus en plus, les scientifiques tiennent compte de la notion de cellule sédimentaire, qui est une des bases pour la prise en compte de l'érosion et la gestion des risques côtiers. C'est une notion considérée en Europe par le programme EuroErosion comme la base de toute réflexion, prenant en compte :

- D'une part les apports sédimentaires et la courantologie
- D'autre part les prélèvements et/ou obstacles aux apports et au transit sédimentaire

Quelle est l'origine de l'accélération des phénomènes d'érosion côtière ?

- Nature géomorphologique des littoraux ;
- Obstacles aux apports et transits sédimentaires au niveau des cellules sédimentaires :
 - Barrages et éléments favorisant la rétention des sédiments dans les bassins versants
 - Modifications des régimes fluviaux et réduction des forces d'expulsion des bouchons vaseux
 - Infrastructures littorales
- Prélèvements directs de sédiments.

Le croisement de ces éléments avec le changement climatique

- Risques côtiers exacerbés par :
 - L'élévation du niveau de la mer
 - La multiplication des accidents climatiques violents
 - L'augmentation rapide de la valeur des surcotes de tempêtes

Pré diagnostic régional / Quelques résultats

Impacts du changement climatique :

- Hausse du niveau de la mer : 20 cm sur 100 ans (prévision de 20 à 50 cm de hausse d'ici 2100) ;

- Une distribution non uniforme du signal

Evènements extrêmes et surcotés :

- Progression généralisée du biseau salé et altération des lentilles d'eau douce
- Risque inondation/submersion accrue sur les côtes basses et les deltas

En Résumé

Caractéristiques géomorphologiques :

- Côtes basses
- Apports sédimentaires limités, stocks sédimentaires hérités limités
- Nombreuses dépressions dans l'arrière littoral
- Houles obliques, fortes dérives parallèles au rivage

Causes anthropiques :

- Construction en littoral ignorant la dynamique côtière
- Barrages interceptant les flux sédimentaires
- Prélèvement de matériaux sur les cordons côtiers
- Dégradation des écosystèmes naturels des zones humides et mangroves

Causes climatiques :

- Montée du niveau marin (impacts à appréhender dans chaque situation locale)
- Surcotes de tempêtes et évènements extrêmes (compilation diagnostics nationaux)

Parmi les effets des barrages :

- Piégeage sédimentaire
- Régulation des cours et des marnages
- Diminution des capacités d'expulsion des bouchons sédimentaires

Quels sont les enjeux ?

- 60% de la population en zone côtière
- Toutes les capitales des pays ayant une façade maritime sont installées sur le littoral
- Développement des services et industries plus rapide en zone côtière
- Les ports sont les principaux sites d'échange de biens
- La zone côtière va demeurer le principal pôle de développement des pays à façade maritime pour les 50 prochaines années

Quid des barrages ?

- Il faut que les concepteurs et les gestionnaires des barrages reconnaissent la réalité des impacts des ouvrages sur la zone côtière et les risques côtiers
- Ces impacts doivent être mieux documentés

- Ces impacts doivent être pris en compte dans la conception des futurs barrages
- La conception des barrages doit être élaborée à une échelle régionale, concernant leurs services autant que leurs impacts : Evaluations Stratégiques Environnementales et approche régionale
- Des solutions techniques doivent être envisagées pour favoriser le by-passing des sédiments et l'expulsion des bouchons sédimentaires (régimes de crues annuelles)

3.3.5 Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas du barrage de Manantali) par M. Abdou DIEME, OMVS/SOGEM

Le Bassin du fleuve Sénégal

- Superficie totale : 289 000 km²*
- Longueur du Fleuve : 1 800 km
- Principaux affluents: le Bafing, le Bakoye, la Falémé, le Gorgol
- Un important réseau de défluent dans le cours inférieur du fleuve Sénégal sur les 2 rives

Le barrage de Manantali

- Le barrage de Manantali constitue l'un des ouvrages clé du programme d'infrastructures régionales de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).
- Ce programme vise le développement intégré des ressources hydrauliques du fleuve Sénégal (irrigation, navigation, production hydroélectrique).
- Par la Convention du 07 janvier 1997, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS créent la Société de Gestion de l'Energie de Manantali, dénommée SOGEM, et lui confient l'exploitation du barrage existant, la réalisation du volet Energie et son exploitation.

Volet hydroélectrique :

- La centrale hydroélectrique est construite au pied du barrage. Elle est équipée de 5 turbines de type Kaplan de 40Mw chacune, soit une puissance installée de 200 MW.
- La production annuelle de l'énergie est de 800 GWh/an en moyenne ; destinée aux Sociétés Nationales d'Electricité des Etats (EDM, SENELEC et SOMELEC) selon la clé de répartition suivante :
 - Mali : 52% ;
 - Sénégal : 33% ;
 - Mauritanie : 15%.

Volet social et environnemental du barrage de Manantali :

- Rappelons que c'est en réponse à la sécheresse des années 1970 que l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) – organisme de bassin créé en 1972 – lança un ambitieux programme d'investissement dans des infrastructures de maîtrise de l'eau du fleuve Sénégal. Ce programme visait un triple objectif :
 - garantir une production d'énergie hydroélectrique de 800 GWh/an;
 - permettre l'irrigation de 375 000 ha ;
 - assurer la navigabilité du fleuve sur 800 km, de Kayes au Mali à l'embouchure à Saint-Louis (Sénégal).
- Au moment de la construction des barrages, les études d'impacts sociaux et environnementaux n'avaient pas l'importance qu'elles ont aujourd'hui. Toutefois, des efforts notables ont été fournis dans l'atténuation des impacts négatifs sur les populations et le milieu naturel.

* **Source** : Chiffre indiqué dans la présentation

Volet Recasement des populations :

- Avant la mise en œuvre du projet de construction du barrage, un programme de recasement des populations a été mis en place. Ce programme, financé à hauteur de 20 millions de dollars par l'USAID en subvention, a été mis en œuvre par le Mali à travers une structure dénommée PRM (Projet de Recasement des Populations de Manantali).
- Programme élaboré sur la base des études détaillées des milieux physique et humain et l'appui d'experts en sciences sociales, et a :
 - pris en compte la dimension culturelle et anthropologique de l'opération ;
 - associé le maximum possible les populations concernées dans la définition et sensibilisation des objectifs.
- Les zones favorables à la réimplantation des populations ont été déterminées avec elles en fonction des ressources en eau, de la qualité des sols, tenant compte des cultures traditionnelles.
- Avec le recul, on peut considérer que, dans l'ensemble, le processus de déplacement et de réinstallation de Manantali a été une réussite :
 - des habitations de qualité ont été construites tout en respectant l'architecture locale ;
 - des infrastructures sociales (écoles, points d'eau modernes, postes de santé) sans commune mesure avec celles qui existaient dans les anciens villages ont été réalisées ;
 - des pistes et routes réalisées ont permis de désenclaver la zone et de fluidifier les échanges inter villageois ;
 - l'électrification du village de Manantali et l'irrigation avec les aménagements du PDIAM (Programme de Développement Intégré à l'Aval de Manantali, une structure de l'Etat malien) ;
 - enfin, certaines des populations réinstallées ont bénéficié d'emplois dans les chantiers du PRM et dans ceux du barrage.
- Cependant, vingt ans après, les populations déplacées et celles qui les ont accueillies sont confrontées à certaines difficultés :
 - exigüité des terres ;
 - relations de plus en plus tendues entre villages réinstallés et villages hôtes, et entre habitants locaux et transhumants saisonniers.
- Face à cette situation, il est nécessaire de penser une stratégie d'accompagnement des populations dans un programme de développement intégré pour en atténuer les impacts sur l'environnement naturel.

3.3.6 Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas du barrage de Diama et Manantali) par M. Boubou CAMARA, OMVS/SOGED

Le fleuve Sénégal

- Module annuel relativement important (650 à 700 m³/s soit 20 à 22 milliards de m³ d'écoulement par an à la station de Bakel)

Mais,

- Une très grande variabilité inter-annuelle
- Une très grande variabilité saisonnière
- Une grande amplitude
- Intrusion annuelle de la langue salée dans le fleuve dans la zone du delta et de la basse vallée

Les barrages de l'OMVS

- Permettent de mettre en valeur et d'exploiter rationnellement cet important potentiel hydraulique (eau, énergie, terre, transport, environnement) ;
- Tout en apportant les solutions appropriées aux contraintes ci-dessus signalées.

Objectifs des barrages de Diama et de Manantali

- La satisfaction des besoins en eau pour l'irrigation de 375.000 ha.
- La production de 800 millions de kilowatts-heures d'énergie hydroélectrique par an, à partir de la centrale hydroélectrique du barrage de Manantali.
- La navigabilité du fleuve Sénégal pendant toute l'année par l'aménagement du fleuve et la construction de ports et d'escales portuaires.
- Arrêter la remontée, en période d'étiage, des eaux marines salées dans le delta et la basse vallée du fleuve Sénégal.
- Permettre la satisfaction des besoins en eau des centres urbains et ruraux.
- Améliorer les conditions de remplissage des lacs et des dépressions liés au fleuve (lac de Guiers, lac de R'kiz, dépression de l'Aftout-Es-Sahel, Parcs du Djoudj et du Diawling, divers défluent, etc.).
- Réduire les hauteurs de pompage pour les aménagements hydro agricoles.

Processus de Décision

- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
- Le Conseil des Ministres

Le principe de la prise de décision est le consensus

- Le Haut Commissariat
- Les Sociétés de Gestions des Barrages (SOGED, SOGEM) et la Société de Navigation
- Les Organes consultatifs (la CPE, le Comité Consultatif des bailleurs de fonds)

Répartition des coûts et des bénéfices

- Pour chaque ouvrage, les bénéfices des différents secteurs (agriculture, énergie, navigation) sont répartis entre les Etats (Mali, Mauritanie, Sénégal).
- Pour chaque ouvrage et pour chaque secteur, chaque Etat supporte une part de coût proportionnel au bénéfice qu'il en tire.
- La part de coût global supportée par chaque Etat intègre les différentes parts sectorielles pour les Barrages et le Projet NAVIGATION.

Les usages actuels des eaux de la retenue du barrage de Diama

- L'agriculture irriguée : 130 000 ha dont plus de 75% dans la zone d'influence du barrage de Diama.
- La navigation sur le fleuve Sénégal.
- La couverture des besoins en eau des écosystèmes humides (Parc du Djoudj, Parc du Diawling, nombreuses dépressions dans le delta).
- Régénération et préservation du couvert végétal (lutte contre la désertification).

3.3.7 Etudes d'Impact Environnemental et Social (concept et application) par Dr Birguy LAMIZANA, Projet PNUE/UNOPS Lac Faguibine Mali

Le développement urbain anarchique et déséquilibré, les pollutions diverses, la baisse de la qualité des eaux, l'extension de l'érosion, le recul du couvert forestier sont les manifestations les plus visibles de la dégradation de l'environnement.

L'extension des terres agricoles irriguées, la diversification des produits agricoles, l'extension urbaine, le développement industriel sont autant de facteurs qui contribuent à augmenter les pressions sur les ressources en eau.

Pour relever ce défi, il faudra :

- Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles ;
- Assurer une gestion rationnelle et responsable de l'environnement en vue d'un développement durable.

Un outil indispensable pour assurer cette gestion est l'Évaluation Environnementale, un processus systématique qui consiste à :

- Evaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources et systèmes naturels ;
- Faciliter la prise de décision, la planification des projets, plans, programmes ou politiques et la gestion des conséquences du développement.

Des outils d'aide à la décision existent et l'Évaluation Environnementale en est un et comprend :

- Les EIES, qui sont des instruments de Développement Durable ;
- L'Audit Environnemental ou vérification environnementale ;
- La Certification environnementale ;
- Le Débit environnemental qui se réfère à la quantité d'eau qui doit être laissée dans un système fluvial ou celle qui doit y être déversée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques liés à la santé de l'écosystème fluvial.

Le passage de l'EIE à l'EIES s'est fait progressivement. Au début, les projets de développement réalisaient juste les EIE avec l'accent uniquement mis sur les Ressources Naturelles, l'environnement sans l'Homme. Mais, de plus en plus les aspects humains deviennent au cœur de l'évaluation, avec des questions clés:

- Les aspects de compensation ;
- Que (et qui) peut on compenser? Car certaines pertes ne peuvent être compensées (cimetières engloutis, patrimoines, terres ancestrales, etc.) ;
- Comment le faire? Recasement? Aspects sociaux (santé, école, infrastructures,)

D'où la nécessité de l'Évaluation SOCIALE.

L'EIES évalue les impacts biophysiques, les impacts humains et inclut aussi les impacts sociaux, les impacts économiques, les impacts sur la santé et l'analyse des risques.

Au départ, l'EIES avait pour but d'éviter que des actions anthropiques (projets et activités) ne contribuent à la dégradation de l'environnement physique. Aujourd'hui, les EIES permettent de :

- Assurer l'intégration des projets dans un milieu donné et contribuer au développement ;
- Choisir une option de projet, de localisation et de technologie adéquate sur le plan environnemental mais surtout économiquement viable ;

- Identifier et évaluer les enjeux environnementaux ou préoccupations majeures qui peuvent militer en faveur ou défaveur d'un projet (la santé, la sécurité publique, la qualité de vie, l'exploitation des ressources et territoires exceptionnels ou protégés et les modes de vie traditionnels) ;
- Etc.

Tout projet devant être réalisé dans une zone sensible doit faire l'objet d'une EIES approfondie.

De nos jours, vu les conséquences de la dégradation de l'environnement, l'EIES est :

- Un outil d'aide à la décision ;
- Une exigence législative dans les pays ;
- Un instrument de développement durable.

3.3.8 Présentation des conclusions du forum électronique, par Jérôme KOUNDOUNO, UICN

Le forum électronique à destination de la société civile, dont les résultats sont ici présentés, est une activité complémentaire menée par l'UICN dans le cadre du processus d'implication de la société civile dans les projets de grands barrages initié par la CEDEAO.

Le processus de dialogue sur les barrages a inclus un processus de consultation par voie électronique, qui s'intègre dans le processus de préparation des forums de Nouakchott et de Sélingué. Ouvert à contributions du 19 octobre au 15 novembre 2009, 4 thèmes ont été traités par le forum électronique :

- Les infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest : problématiques, enjeux et perspectives en rapport avec le développement économique et l'intégration régionale ;
- Les impacts sociaux, environnementaux et économiques, et les risques associés au développement des infrastructures hydrauliques ;
- La gouvernance et le processus de prise de décision pour la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures hydrauliques ;
- Les options disponibles de développement des ressources hydrauliques et énergétiques.

Des 187 contacts inscrits dans le forum, 50 ont participé activement aux débats, dont 8 anglophones. Globalement, les recommandations qui sont sorties des débats peuvent se résumer comme suit :

- Mieux connaître les bassins versants ;
- Diminuer la vulnérabilité des populations et du patrimoine ;
- Promouvoir et appliquer l'approche Gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) ;
- Améliorer et mieux prendre en compte les EIES ;
- Utiliser les expériences passées ;
- Considérer, évaluer et encourager les alternatives ;
- Promouvoir la complémentarité des solutions ;
- Favoriser la réalisation d'Évaluations Environnementales Stratégiques (EES).

Une vingtaine de documents ont été partagés et mis à la disposition de tous sur le site web du dialogue (www.dialoguebarrages.org).

3.3.9 Recommandations du Panel des Experts par M. Edmond KABORE, Expert, CCRE/CEDEAO

Le travail du panel s'inscrit dans le cadre du dialogue avec pour objectif de :

« Fournir des éléments de bonnes pratiques pour permettre une meilleure considération des problématiques environnementale, économique et sociale dans le développement et la mise en œuvre des projets d'infrastructure transfrontaliers dans le domaine de l'eau en Afrique de l'Ouest »

La mission s'est effectuée de juillet 2009 à avril 2010 et fait les grands constats ci-après :

- Le rôle des organismes de bassin dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier n'est pas suffisamment souligné et affirmé ;
- Les populations affectées ne sont pas parfaitement intégrées comme bénéficiaires du projet ;
- Les incertitudes et les risques liés au projet ne sont pas toujours bien identifiés, acceptés et gérés dans le sens de garantir les impacts positifs du projet sur le développement local, national et sous régional ;
- Les différentes parties prenantes ne sont pas incitées à jouer leurs rôles respectifs ;
- La rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest n'est pas réalisée à l'optimum ;
- Les expériences existantes dans l'espace de la CEDEAO en général et des bassins hydrographiques en particulier ne sont pas capitalisées et vulgarisées à l'ensemble des acteurs ;
- Il n'existe pas un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales de projets transfrontaliers.

Sept (7) axes stratégiques sont identifiés :

1. Affirmer le Rôle majeur des Organisations de Bassin (3 recommandations)
2. Intégrer les populations affectées comme bénéficiaires (3 recommandations)
3. Accepter les incertitudes et gérer les risques (4 recommandations)
4. S'assurer que les acteurs clés jouent leur rôle (2 recommandations)
5. Optimiser la rentabilité des grands ouvrages (5 recommandations)
6. Capitaliser et échanger les expériences (2 recommandations)
7. Adopter un cadre de référence régional (3 recommandations)

3.4 Synthèse des débats et discussions

Les présentations, échanges et débats qui ont été suivis, ont permis de faire des constats convergents :

Les impacts environnementaux des grandes infrastructures hydrauliques

- Les barrages offrent beaucoup d'avantages pour les populations, mais ils engendrent aussi des impacts négatifs peu ou pas connus et pris en charge dans les mesures mises en place ;
- Aux effets négatifs engendrés par les barrages viennent s'ajouter ceux du changement climatique, rendant encore plus cruciale la nécessité d'avoir des stratégies d'adaptation et de proposer des options qui permettent la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions tant de la part de l'OMVS, des décideurs politiques, que des acteurs de la société civile ;
- Les impacts après barrage doivent être évalués et étudiés en amont afin de mieux prendre en compte les divers enjeux environnementaux dès le départ (disparition de certaines plantes nutritives telles que les nénuphars, prolifération de végétaux aquatiques tels que le typha, ...).

Les études d'impacts environnemental et social, à mener en amont de tout projet d'aménagement hydraulique

- Les outils tels que les Evaluations Stratégiques Environnementales (ESE), en particulier les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) sont d'une importance haute en ce sens qu'ils permettent dès la conception du projet, de prendre en compte ces impacts prévisibles et d'envisager la mise en œuvre de mesures pour les atténuer. A condition que ces EIES soient réalisées par un processus transparent et que leurs conclusions soient prises en compte dans les options mises en œuvre. Les investigations doivent associer des spécialistes des domaines de la santé, de l'écologie, des sciences humaines et de sociétés ;
- Les changements climatiques imposent de prendre en compte les savoir-faire locaux d'adaptabilité.

La mise en application des instruments existants tels que la Charte des eaux

- L'OMVS dispose d'une Charte des eaux ratifiée par les Etats membres. Il convient de travailler à sa vulgarisation effective et à son appropriation par les principaux usagers des ressources en eaux (particulièrement au niveau local) afin de limiter les risques de conflits d'usages et de rationaliser l'utilisation des ressources tout en répondant aux besoins actuels et futurs.

L'implication des parties prenantes (notamment la société civile) dans le processus de réalisation des grandes infrastructures

- Le déficit, voire le manque de communication ou d'information, engendre des perceptions de la part des populations, que seule une bonne stratégie de communication pourrait permettre de lever ;
- La société civile a un rôle à jouer pour atténuer ces impacts, d'où la nécessité de son implication dès le début du processus de réalisation des ouvrages. Les populations ont la capacité de gérer leur environnement lorsqu'on leur donne la possibilité de le faire ;
- L'absence de mécanisme de participation efficace et transparent ainsi que l'insuffisance de structuration des acteurs qui composent cette société civile limite sa capacité de participation et d'influence des processus ;
- L'enjeu de la réinstallation (recomposition sociale et cohésion sociale entre communautés déplacées et communautés d'accueil) est incontournable.

Les échanges ont par ailleurs permis de soulever un certain nombre de questionnements :

- Quelle société civile impliquer et comment ?
- Comment assurer les charges récurrentes (entretien et réparation) des ouvrages existants ?
- Quelles démarches et quelle organisation envisager pour mettre à profit les leçons tirées des expériences actuelles pour les futures réalisations d'ouvrages ?

- Que revêt la notion de « bénéficiaire » ?
- Que revêt la notion de « rentabilité » ?
- A qui renvoie la notion « d'acteurs clés » ?
- Comment vider les frustrations voire « contentieux » historiques qui pourraient exister çà et là ?
- Quelle voie de recours pour les populations affectées ?

3.5 Travaux en Ateliers

Des travaux en ateliers se sont tenus autour de 3 grands thèmes :

- **Atelier 1** : Leçons à tirer de l'expérience des grands ouvrages existants. Les attentes majeures de cet atelier étaient de mettre en lumière : le ressenti des populations locales vis à vis des services rendus par ces infrastructures hydrauliques ; l'apport et la contribution de ces ouvrages hydrauliques au développement économique et social des régions concernées.
- **Atelier 2** : Gestion et processus de décision dans la réalisation et la gestion de projets de grands barrages. Les attentes majeures de cet atelier étaient de mettre en lumière : les conditions gagnantes en termes de processus de décision, de réalisation et de gestion des grandes infrastructures hydrauliques pour l'atteinte de leurs objectifs ; les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur le développement économique et social notamment pour les populations riveraines et les populations déplacées ; les mesures d'optimisation des impacts positifs sur le développement économique et social.
- **Atelier 3** : Rôle des parties prenantes dans la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques. Les attentes majeures de cet atelier étaient de : bien cerner les parties prenantes et leurs rôles et articulation/complémentarité dans un projet de grande infrastructure hydraulique ; identifier les conditions de mise en œuvre de la participation de toutes les parties prenantes.

Chacun des ateliers a abouti à la formulation de recommandations, permettant d'alimenter ainsi les propositions de la société civile qui seront remontées auprès de la CEDEAO.

3.5.1 Atelier 1 : Leçons à tirer de l'expérience des grands ouvrages existants

Objectif : Plusieurs grands barrages ont été réalisés dans vos pays et bassins versants au cours de ces dernières décennies. A partir de votre vécu et de vos connaissances des réalités locales, l'objectif principal de l'atelier est de tirer les principaux enseignements de ces ouvrages en termes de processus de réalisation, mode de gestion, bénéfices (environnementaux, économiques, sociaux), pertes (environnementales, économiques, sociales) ; bref, en termes d'amélioration et/ou de dégradation du bien être des populations riveraines et lointaines.

Président : Camara Dado

Rapporteurs : Ould Ahmed et Mariama Diallo

Participants : Sidibé Mamadou, Seye Djibi, Lemine Mohamed ould El Hadj, Mohamed Ould Jiddou, Cissoko Moussa Fodé, Dr Mohamed, Ba Amadou Diam, Dah, Oumkectoum Khaliva.

Question 1 : quels sont les impacts des grands barrages en Afrique de l'Ouest sur les plans économique, environnemental et social, dont l'aspect sanitaire.

Au plan	Impacts positifs	Impacts négatifs
Economique	<ul style="list-style-type: none"> → Développement agricole (production végétale, élevage, pêche...) → Approvisionnement en eau potable → Production d'énergie → Navigation → Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution des surfaces de décrue → Faible promotion de la diversification des cultures → Les populations riveraines ne bénéficient pas d'AEP et d'énergie → Réduction de l'espace pastoral

Au plan	Impacts positifs	Impacts négatifs
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> → Restauration du couvert végétal → Revitalisation des écosystèmes des zones humides → Régularisation du débit des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> → Prolifération des plantes aquatiques nuisibles → Prolifération de vecteurs et/ou hôtes intermédiaires de maladies → Modification du régime hydraulique → Déséquilibre des écosystèmes → Salinisation des sols → Erosion des berges → Ensablement/Sédimentation → Altération de la qualité de l'eau
Socio-sanitaire et culturel	<ul style="list-style-type: none"> → Désenclavement → Intégration des populations riveraines → Apparition des associations → Atténuation de l'exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> → Recrudescence des maladies hydriques. → Emergence du VIH /sida → Réémergence de la tuberculose → Malnutrition (anémie) → Augmentation des parasitoses (douve, etc.) → Réorganisation du tissu social et culturel → Perte d'habitations

Question 2 : les grands barrages tels que Manantali et Diama dans le bassin du fleuve Sénégal ont-ils atteint leurs objectifs initiaux ? si oui, lesquels ? Et sinon pourquoi ?

Agriculture : résultats mitigés / faiblesse des investissements (problèmes financiers et techniques).

Energie : les objectifs sont atteints.

AEP : objectifs moyennement atteints.

Navigation : objectifs non atteints (problème financier).

Environnement : résultats mitigés.

Aspects négatifs : disparition de certains écosystèmes.

Aspects positifs : restauration de certains écosystèmes (PND).

Question 3 : les grands barrages tels que Manantali et Diama ont-ils contribué à renforcer la coopération et l'intégration régionale ou ont-ils plutôt été source de conflits ?

Ces ouvrages constituent un exemple type d'intégration régionale.

Question 4 : comment appréciez-vous le mode de gestion de ces ouvrages ?

Les ouvrages sont assez bien gérés techniquement mais il y a certaines difficultés financières pour la prise en charge de certains grands projets (terres agricoles, navigation, AEP, etc.).

Question 5 : quelles sont les mesures de compensation de pertes subies par les populations locales (déplacées, riveraines, hôtes, etc.) ?

Les populations affectées par le projet ont été déplacées et recasées (Manantali, endiguement Diama).

Question 6 : quels sont les principaux enjeux liés au foncier et comment y faire face ?

Les hommes d'affaires nationaux ont été privilégiés dans l'installation au détriment des populations locales.

Recommandations

1. Nécessité de réaliser des investissements complémentaires pour une meilleure valorisation des ressources en eau rendues disponibles par les ouvrages (réhabilitation des plaines inondables).

2. Valorisation des ressources naturelles par les populations locales (typha) en concertation avec d'autres initiatives existantes.
3. Créer un cadre de concertation entre les populations riveraines pour une meilleure prise en charge de leurs préoccupations.
4. Malgré tous les efforts déployés dans le cadre régional de l'OMVS, la prise en charge des besoins des populations locales exige l'élaboration et la mise en œuvre de projets ou de programmes complémentaires (santé, éducation, hydraulique villageoise, énergie, etc.).
5. Renforcer les capacités des organisations communautaires de base.
6. Evaluer au mieux les impacts après barrage afin de déterminer le niveau de compensation à mettre en place.

3.5.2 Atelier 2 : Gestion et processus de décision dans la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques

Objectif : Plusieurs grands barrages ont été réalisés dans vos pays et bassins versants au cours de ces dernières décennies. A partir de votre vécu et connaissances des réalités locales, l'objectif principal de l'atelier est de donner une appréciation sur le processus de décision et les modes de gestion de ces infrastructures hydrauliques.

Président : Ne Salem

Rapporteurs : Babacar Dione et Mathieu Ducrocq

Participants : Dado Camara, Aissata Sileymane Ba, Abdou Dieme, Djibi Dembélé, Mohamed Sidati, Cheikh Bouchraya

A quels besoins répondent les barrages ?

Pour la maîtrise de l'eau, le développement intégré, le besoin de production d'énergie, l'amélioration des conditions de vie des populations. Contribution à la vision du développement des pays, à l'intégration régionale et aux programmes d'investissement conjoints. Ont été conçus souvent en réponse aux contraintes découlant de la période des grandes sécheresses.

Qui a initié et réalisé ces projets de grands barrages ?

Les Etats, avec l'encouragement des partenaires au développement.

Quels sont les aspects dans lesquels une amélioration est nécessaire pour de futurs projets de grands barrages ?

a) Concernant les processus de conception et de construction des ouvrages hydrauliques en projet

Généralement, en amont, la naissance de l'idée se fait à distance des sites d'implantation. Les populations locales ne sont pas suffisamment informées ou consultées, les besoins locaux et les perspectives de développement local ne sont pas au centre des réflexions initiales.

Il convient de donner une importance prioritaire à la notion d'équité et aux droits respectifs des pays concernés par la gestion des bassins versants dès la phase de conception.

Il faut s'assurer de la prise en compte des attentes des différentes parties prenantes dans la conception d'un projet de barrage et la définition de ses objectifs.

La réalisation d'une étude d'impact environnemental et social est indispensable, et légalement obligatoire, mais il est nécessaire de prévoir la réalisation systématique d'évaluations stratégiques environnementales, outil encore très peu utilisé, qui permet de prendre en compte les effets d'un projet à une échelle géographique plus large et avec une approche intersectorielle. Il faut prendre en compte également les recommandations de l'OMS qui préconisent la réalisation d'une évaluation d'impact sanitaire.

De la même façon qu'une EIE doit déboucher sur un plan de gestion environnemental, l'étude d'impact social doit déboucher sur un plan de développement local de façon à s'assurer que la population locale et les différentes

catégories d'acteurs pourront faire valoir leurs attentes et trouver une place dans la conception des programmes d'accompagnement et les futurs processus de décision et de gestion.

Le changement climatique et ses effets probables futurs doivent être pris en compte dans une démarche prospective lors de la conception des projets d'ouvrages.

Il est nécessaire de prendre en compte la notion de cellule sédimentaire et d'étendre la zone d'analyse des impacts des barrages aux zones côtières correspondantes.

b) Concernant la gestion des ouvrages existants

Associer les populations locales à la gestion et l'entretien des ouvrages connexes ou secondaires et promouvoir l'emploi local.

Donner un caractère légal ou réglementaire à l'implication des populations locales dans la mise en place des programmes de gestion et améliorer la diffusion de l'information vers les populations locales.

Donner une attention rigoureuse à l'identification des différentes catégories d'acteurs et au renforcement de leurs capacités de représentation. Les moyens nécessaires à une bonne représentation des différents acteurs devraient être prévus dans les programmes de gestion, pour permettre la prise en compte de leurs avis lors des prises de décision, et pour la diffusion des informations sur les modalités de gestion vers les populations locales. Si ces coûts sont récurrents, ils seront toujours inférieurs aux coûts correspondants à la gestion de conflits qui résulteraient d'un défaut de communication.

Les Etats devraient s'assurer de la mise en place et de la conduite de programmes d'accompagnement pour une valorisation des ouvrages, des ressources en eau et des potentiels de développement au niveau local.

Vos pays disposent-ils d'alternatives ? Les efforts nécessaires ont-ils été faits pour promouvoir d'autres options ?

Il n'y a pas d'alternative évidente aux barrages pour les grands objectifs d'aménagement, de production d'énergie et de contribution aux perspectives à long terme de développement national.

Il est toutefois nécessaire de reconnaître que la recherche de mesures complémentaires pour maximiser les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des barrages reste insuffisante.

Pour favoriser les processus de développement aux différentes échelles et au profit des différents acteurs locaux, il est nécessaire de chercher à combiner les différentes options technologiques pour la production d'énergie et les techniques d'irrigation. L'utilisation de l'énergie solaire et éolienne doit être envisagée en complément de l'option industrielle « tout barrage ».

Par ailleurs, certains éléments des projets initiaux ne sont pas encore réalisés, tels que la mise en place de canaux d'irrigation ou de prises d'eau au profit des régions rurales adjacentes, et devraient être reconsidérés. Le redimensionnement des barrages devrait également être envisagé dans certains cas, de façon à limiter les impacts négatifs.

Mesures complémentaires

- Il faut encourager la création de bassins de rétention et de digues de retenue permettant de réduire les impacts négatifs des inondations et favoriser l'utilisation et la valorisation des ressources hydrauliques ponctuellement excédentaires.
- Il faut conduire des projets de développement intégrés et multiplier les microprojets pour favoriser le développement local dans le monde rural (éducation, santé, pistes rurales, etc.).
- Il faut promouvoir un accès équitable aux ressources en eau pour les différentes activités (pastorales, agricoles, domestiques, etc.).

- Il est nécessaire de prévoir l'amélioration de l'assainissement, mieux gérer les intrants agricoles et réduire la pollution de l'eau.
- Il serait utile de valoriser les capacités de production piscicole / aquacole.
- Il est nécessaire de favoriser la restauration et/ou le développement du couvert végétal.

Recommandations

1. La phase de conception doit inclure une évaluation stratégique environnementale, notamment pour mieux prendre en compte les impacts environnementaux, socioéconomiques et sanitaires sur les communautés humaines, animales et végétales, à l'échelle de toutes les zones impactées directement ou indirectement, y compris les zones côtières,
2. Les projets doivent inclure l'identification rigoureuse de toutes les catégories d'acteurs pour préparer l'institutionnalisation de leur participation dans les processus de décision et de gestion, (instance de coordination nationale (gvt, PTF, OSC) pour conception, réalisation, suivi et évaluation – Forum consultatif des acteurs)
3. Une recherche plus approfondie de mesures complémentaires doit permettre la mise en œuvre de programmes d'accompagnement permettant de maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs, notamment au profit d'un développement local durable et équitable

3.5.3 Atelier 3 : Rôle des parties prenantes dans la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques

Objectif : Plusieurs grands barrages ont été réalisés dans vos pays et bassins versants au cours de ces dernières décennies. L'implication des parties prenantes à toutes les étapes du projet est considérée comme condition gagnante. Mais bien souvent, l'insuffisance de cette implication est relevée dans les différents processus. A partir de votre vécu et connaissances des réalités locales, l'objectif principal de l'atelier est de porter un regard sur le rôle des parties prenantes et leur articulation dans la réalisation d'un projet de grandes infrastructures hydrauliques.

Président: Demba Diallo

Rapporteurs : Aminata Ly, Abdoulaye Cisse

Membres : Kane Aliou, N'Diaye Ibnou, Toutouba Diallo, Ani Cheick, Demba Diallo, Moulaye Rais

Membre itinérant : Mohamed Lemine Ould El Hadj

Les parties prenantes dans la mise en œuvre d'un projet de grand barrage :

- L'Etat
- Les Collectivités Locales
- La Société Civile
- Les Chercheurs
- Les Partenaires techniques et financiers

Avantages comparés des parties prenantes

Parties prenantes	Avantages
Etat	→ Autorité, pouvoir, régulation
Partenaires techniques et financiers	→ Capacité technique et financière, neutralité, arbitrage
Société civile	→ Connaissance du milieu, disponibilité, interface...
Secteur privé	→ Efficacité dans l'exécution des projets
Collectivités locales	→ Appui des populations et des bailleurs
Chercheur	→ Expertise

Rôle des parties prenantes

Parties prenantes	Rôles
Etat	→ Mission régaliennne
Société civile	→ Plaidoyer/Lobbying, information, sensibilisation des populations...
Secteur privé	→ Montage, réalisation des projets, optimisation des investissements
Collectivités locales	→ Gouvernance locale (porteur du projet)
Chercheurs	→ Prospections et analyses
Partenaires financiers	→ Financement, appui/conseil, partage d'expériences

Rôles spécifiques des parties prenantes

Acteurs	Rôles
Société civile	→ Défendre les intérêts des populations durant tout le processus
Chercheurs	→ Prospection et analyse
Secteur privé	→ Maîtrise d'œuvre (études et réalisations)

Amélioration de la participation des parties prenantes à toutes les étapes du projet par :

- Implication
- Motivation
- Accompagnement
- Concertation

Conditions de garantie de la participation des parties prenantes aux projets de grands barrages

- Respect des positions des uns et des autres
- Appropriation des projets
- Mise en place des espaces de participation
- Encourager les concertations

Recommandations

- Mettre en place une structure représentative de concertation et de pilotage
- Renforcer la formation et l'information
- Mettre en place une commission de la société civile

3.6 Activité annexe : projection de film

Projection d'un film sur l'expérience du projet d'appui à la gestion communautaire des ressources naturelles en Mauritanie, proposé par la coopération technique allemande au développement (GTZ). Cette expérience montre les capacités locales d'entente et les processus de formalisation entre communautés pour l'accès aux ressources naturelles notamment foncières et fourragères dans les meilleures conditions de paix et cohésion entre communautés.

3.7 Constats, recommandations

3.7.1 Des constats, questions, préoccupations et attentes exprimées

1. Les grandes infrastructures hydrauliques réalisées dans le bassin du fleuve Sénégal au cours de ces dernières décennies remplissent indéniablement des fonctions reconnues parmi lesquelles on peut citer :

- La mobilisation et le stockage de la ressource en eau pour divers usages ;
- La régulation des crues ;
- Le relèvement des débits d'étiage ;
- La revitalisation de certaines zones d'écosystèmes ;
- La recharge des nappes souterraines ;
- La lutte contre la salinisation des eaux ;
- Le renforcement de la solidarité entre nations partageant le bassin et de l'intégration régionale ;
- Etc.

Ces fonctions remplies sont une opportunité de valorisation de la ressource en eau et des ressources foncières aux fins du développement économique et social des zones et pays par la mise en valeur des potentialités agro-sylvo-pastorales et la production d'énergie tel que réalisé à Manantali, ...

2. Les grandes infrastructures hydrauliques réalisées dans le bassin du fleuve Sénégal au cours de ces dernières décennies ont modifié l'environnement naturel et créé de nouvelles situations de dégradation de l'environnement et contraintes au développement économique et social, particulièrement dans les zones de sites dans un contexte de changements climatiques :

- La modification du régime hydraulique naturel ;
- L'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques nuisibles tel que le typha ;
- L'apparition, la prolifération de vecteurs et/ou hôtes intermédiaires de maladies ;
- L'érosion des berges y compris côtières ;
- L'augmentation du risque d'altération de la qualité de l'eau ;
- Etc.

3. Les potentialités offertes par la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques sont peu mises en valeur par les investissements à réaliser après barrage notamment dans les domaines agricole, pastoral et piscicole, qui occupent 90% des populations riveraines.

4. Les grandes infrastructures hydrauliques réalisées dans le bassin du fleuve Sénégal au cours de ces dernières décennies ont peu bénéficié aux populations riveraines, locales des zones sites ; une situation qui a pu créer des ressentiments de frustration dommageable à un développement harmonieux et équitable.

5. Les alternatives et autres options complémentaires ont peu ou pas suffisamment été investiguées au moment de la conception et de la mise en œuvre de ces projets de grandes infrastructures.

6. Les aspects sociaux (y compris sanitaires) ont été peu pris en compte à l'origine des projets rendant ainsi la gestion de leurs impacts négatifs plus difficile et éprouvante ;

7. Les processus de réalisation de ces grandes infrastructures (initiative, études, construction, gestion, etc.) ont peu pris en compte la dimension « implication et participation » de la population concernée et celle-ci ne dispose d'aucun moyen de recours pour faire valoir sa place et son opinion ;

8. Les parties prenantes se reconnaissent peu dans les débats et dialoguent peu autour des enjeux liés à la réalisation des grandes infrastructures.

9. Les acteurs de la société civile sont peu ou pas organisés à l'échelle du bassin, peu ou pas informés des questions pendantes et des projets mis en œuvre, peu ou pas consultés et associés, peu ou pas compétents dans l'analyse des enjeux reliés aux projets de grandes infrastructures hydrauliques ;

10. L'absence d'un mécanisme et d'une reconnaissance statutaire de la participation de la société civile au sein de l'OMVS est un handicap à une participation organisée et de qualité.

L'approche des grands projets d'infrastructures hydrauliques mérite d'être repensée.

3.7.2 Recommandations

Les participants au forum des acteurs de la société civile du bassin du fleuve Sénégal dans le cadre du dialogue régional sur les barrages, tenu à Nouakchott les 24, 25 et 26 mai 2010,

Recommandent :

Recommandation N°1

La réalisation des investissements complémentaires aux ouvrages existants pour une meilleure valorisation des ressources en eau disponibles après barrage et la mise en place d'une politique favorisant l'accès à la terre aux populations riveraines (soutien aux petites exploitations familiales, ...);

Recommandation N°2

La conception et la mise en œuvre de projets répondant aux besoins sociaux de base des populations affectées (eau potable, santé, éducation, pêche, élevage, énergie, économie locale,...) afin que le sentiment d'amélioration des conditions de vie soit davantage partagé ;

Recommandation N°3

La mise en place d'un mécanisme de « dialogue continu » entre parties prenantes aux projets de grandes infrastructures hydrauliques (initiative, études, analyse et choix des options, construction, gestion, etc.) afin de partager la responsabilité à tous les niveaux par rapport aux impacts (positifs et négatifs) à venir. Ce qui suppose au préalable, une identification rigoureuse de toutes les catégories d'acteurs concernés (gouvernements centraux, gouvernements locaux, OSC, leaders d'opinion, secteur privé, PTF, recherche, etc.);

Recommandation N°4

Le renforcement des capacités (techniques, politiques, financières) des acteurs de la société civile et la mise en place d'un mécanisme propre de participation adéquat afin qu'ils puissent jouer efficacement le rôle qui est le leur dans la mise en œuvre des projets de grandes infrastructures hydrauliques. Des programmes spécifiques doivent être développés en direction des organisations communautaires de base tous secteurs confondus ainsi que des composantes sociales à fort potentiel de mobilisation (les femmes, les jeunes, chefs religieux et coutumiers, etc.) afin de les sensibiliser sur les questions environnementales et des mesures à prendre à tous les niveaux pour y remédier. Une attention particulière devra être portée à la question de la transhumance et ses effets collatéraux ;

Recommandation N°5

La réalisation d'une évaluation exhaustive quantitative et qualitative des impacts après barrage afin de tirer leçons du passé pour les projets à venir et afin d'envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d'un développement local durable et équitable ;

Recommandation N°6

L'adoption de l'évaluation environnementale stratégique comme passage obligé dans le projet de barrage afin de mieux cerner et prendre en compte les impacts environnementaux, socioéconomiques et sanitaires sur les communautés humaines, animales et végétales, à l'échelle de toutes les zones impactées directement ou indirectement, y compris les zones côtières, au regard des enjeux reliés aux changements climatiques ;

Recommandation N°7

La mise en place d'instruments de mesure et de partage des coûts et bénéfices entre le niveau national et le niveau local d'un même pays ;

Recommandation N°8

La mise en place au niveau communautaire ouest africain d'un mécanisme d'arbitrage, de médiation entre parties prenantes des projets de grandes infrastructures hydrauliques ainsi que de recours pour les parties (Etats, Organismes de bassin, Collectivités Locales, OSC, PTF, etc.);

Recommandation N°9

La mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations des forums de la société civile dans le cadre du dialogue régional sur les barrages incluant la tenue régulière de forums locaux et régionaux ;

Recommandation N°10

Le soutien à la structuration de la participation de la société civile (identification des représentants, qualité des représentants, etc.);

Recommandation N°11

La mise en place d'un dispositif de suivi des questions environnementales, en particulier l'évolution de la qualité de l'eau, avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques.

3.7.3 Motions

Motions de remerciements

1. Les participants au forum de Nouakchott, adressent les Remerciements aux autorités mauritaniennes pour l'accueil et les facilités de tenue de l'évènement;
2. Les participants au forum de Nouakchott, adressent les Remerciements au Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la Communauté Des Etats De l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour avoir initié le dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest.

Motion de félicitation

Les participants au forum de Nouakchott, adressent les vives Félicitations à l'UICN et à Eau Vive pour l'organisation et la qualité de conduite des travaux.

Motion d'encouragement

Les participants au forum de Nouakchott, félicitent et encouragent l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de projets et programmes pour répondre aux préoccupations de développement des populations locales.

Paroles de forum

Le papillon dit que le temps que les Hommes mettront pour investiguer sur sa santé, il sera mort entre temps !

Il faut sauver le fleuve Sénégal !

**Fait à Nouakchott le 26 mai 2010
Le forum**

4 CLÔTURE DU FORUM

Les travaux du forum ont pris fin par une session de clôture comprenant un exercice d'évaluation et un mot de clôture prononcé par le président du Forum.

4.1 Evaluation du forum et leçons à tirer

Les participants ont évalué le forum selon certains critères qu'ils ont estimés être très satisfaisants, satisfaisants ou pas satisfaisants. Vingt neuf (29) participants ont rempli le questionnaire d'évaluation. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-après :

Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Pas satisfaisant	Abstentions
Contenus	51 %	49 %		
Résultats obtenus	37 %	60 %	3%	
Méthodologie/animation	83%	17%		
Sessions et communications	52%	41 %		7%
Organisation logistique	45%	45%		10 %

Les commentaires complémentaires indiquent que les principaux éléments d'insatisfaction concernent essentiellement l'insuffisance du temps qui n'a pas permis d'approfondir certaines questions, la logistique (perdiems et frais de voyage).

Un tour de table a permis à chaque participant de confirmer les résultats de cette évaluation et souhaité qu'une suite soit donnée aux forums par un suivi des recommandations et un appui aux acteurs de la société en matière d'accès à l'information et de structuration.

4.2 Mots de clôture

Le représentant de l'UICN a indiqué la satisfaction de son organisation au regard des résultats obtenus et indiqué qu'une réflexion sera menée les semaines à venir et après le second forum prévu début juin à Sélingué au Mali afin de dégager les pistes d'action pour l'avenir.

Au nom de tous les participants, le président du forum a adressé ses remerciements à la CEDEAO qui a initié le dialogue ainsi qu'à l'UICN qui a permis d'amorcer une implication de la société civile dans la réflexion. Il a indiqué que les acteurs de la société civile ne ménageront aucun effort pour répondre présents aux échéances à venir et souhaité à chacune et à chacun un bon retour dans les pays respectifs.

5 ANNEXES

Les documents suivants se trouvent en annexe :

Désignation	Type de document
La liste des participants	
Le discours du représentant de la société civile (ouverture)	
Le discours de M. Diallo de l'UICN/PACO (ouverture)	
Les présentations	
Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'ouest. Jérôme KOUNDOUNO, UICN/PACO ;	PDF
Application de la GIRE dans le bassin du fleuve Sénégal (expérience du projet GEF/BFS). M. Abdoulaye CISSE, Projet GEF/BFS/OMVS ;	PDF
Résultats de l'application CRiSTAL (vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques : expérience d'un village proche du barrage de Diama). Babacar DIONE, Demba DIALLO, Saint-Louis/Sénégal ;	PDF
Gestion des impacts sanitaires des grandes infrastructures hydrauliques (cas du paludisme et de la bilharziose). Dr Mohamed LEMINE Ould El Hadj, Médecin de santé publique, Pdt CCM ;	PDF
Impacts des grands barrages (modification des régimes des fleuves) sur les zones côtières. M. Mathieu DUCROCQ, UICN-PRCM ;	PDF
Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas de Manantali dans le Bassin du fleuve Sénégal). M. Abdou DIEME, OMVS/SOGEM ;	PDF
Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas du barrage de Diama et Manantali) par M. Boubou CAMARA, OMVS/SOGED	PDF
Etudes d'Impact Environnemental et Social (concept et application). Dr Birguy LAMIZANA, Projet PNUE/UNOPS, Lac Faguibine Mali ;	PDF
Conclusions du forum électronique. Jérôme KOUNDOUNO, UICN/PACO ;	PDF
Recommandations du panel des Experts. M. Edmond KABORE, Panel des Experts, CCRE/CEDEAO.	PDF

5.1 Liste des participants

Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest
Forum de la société civile du bassin du Sénégal
Nouakchott, 24, 25 et 26 mai 2010

NOM/PRENOM	ORGANISATION/FONCTION	LOCALISATION	EMAIL/TELEPHONE
KABORE Edmond	Expert/Panel	Ouagadougou BURKINA FASO	rohi@fasonet.bf (226) 70118185 (226)50367162
DIALLO Mariama Dalanda	ONG Femme-Eau- Assainissement « AFES »	Conakry Guinée	dalandiallo2002@yahoo.fr (224)60290823 (224)64717485
Diallo Demba	S.G. Congad St Louis	Saint- Louis / SENEGAL	Ndiourdiallo2@yahoo.fr (221)775676053 (221)763807291
SIDIBE Mamadou	DPN/Conservateur	Saint-Louis / SENEGAL	madousidibe@hotmail.fr (221)776588701
DIONE Babacar	Direction Eaux et Forêts Inspection régionale Adjoint Chef d'inspection	Saint Louis Sénégal	Babacardione395@yahoo.fr (221)339611170
SEYE Djiby	Coordonnateur (CIV) Comité intervillageois de la périphérie du Djoudj	Saint Louis SENEGAL	Seyedjoudj20@yahoo.fr (221)5419941
IBNOU Ndiaye	Chef de village de Diama Conseller rural	Saint Louis SENEGAL	Seyedjoudj20@yahoo.fr 775035885
CHIGHALY Taleb	Présidente APES	Bassiknou Mauritanie	apeseocosocral@yahoo.fr 2282497
DAHOULD Khtour	Expert GTZ	Nouakchott	dahouldkhtour@yahoo.fr 6326939
Moulaye Raiss	Expert UCAD	Mauritanie	ucadform@yahoo.fr 6610245
Ahmed Ould Boubout	Responsable Eco- développement Parc national Du Diawling	Nouakchott	ahmedboubout@yahoo.fr 2128727
CISSE Abdoulaye	Assistant technique régional Projet OMVS/GEF/BFS	Mali	abdoulcis@gmail.com 66726106
DIALLO Toutouba	Usagers d'eau Kayes / Mali	Mali	toutoubadiallo@yahoo.fr 66726106
DEMBELE Diby	Représentant des déplacés	Manantali	
SISSOKO Moussa Fodé	2è adjoint au Maire Bamafélé	Kayes Mali Manantali	66637048
CAMARA Dado	Pdt association Développement enfant famille	Sélibaly	Amdef49@yahoo.fr 6841345 6319345
Dr Mohamed Lemine Ould Mohamed El Hadj	Président du CCM Mauritanie	Nouakchott	medelkhachee@gmail.com 2260322 6321224
BA Amadou Diam	Président association NAFORE	Nouakchott	gaonadio@yahoo.fr association.nafore@yahoo.fr 2225293031 2222157653
El Hacem ould taled	GNAP	Mauritanie	Gnap415@gmail.com

NOM/PRENOM	ORGANISATION/FONCTION	LOCALISATION	EMAIL/TELEPHONE
			2367455
Ne Salem	GNAP	Mauritanie	2393064 Gnap92m@hotmail.com
DIEME Abdou	OMVS/SOGEM	Manantali	abdou.dieme@sogem-omvs.org 22376456172
CHEIKH Aïdara	L'authentique Quotidien	Nouakchott	ckadara@yahoo.fr 2222046639
JEDNA Deida	Le quotidien de Nouakchott	Nouakchott	jednadeida@yahoo.com 2226306337
BA Aïssata Sileymane	Assistante sociale OMVS	Boghé	2226467154 2223109574
MOHAMED Ould Jiddou	Université de Noukchott Projet AGIRE	Nouakchott	Jiddou67@yahoo.fr 6310746
CAMARA Boubba	Directeur technique SOGED/OMVS	Nouakchott	Camarabouba32@yahoo.fr 2222604050
BRAHIMA Mohamed	ONG DEEP Aïnn El Atoun	Aïnn El Atoun	6901587
LY Aminata	UJAK / SG MEC CCLF/Coordinatrice	Podor/Sénégal	arameass@yahoo.fr 774361585
BA Bekaye	Référent national Eau Vive	Nouakchott	bekayeba@yahoo.fr 6327749
DUCROCQ Mathieu	UICN Programme régional marin	Nouakchott	Mathieu.ducrocq@uicn.org 2226624082
SIDATI Mohamed	FONGAF	Mauritanie	msidaty@yahoo.fr
KANE Aliou	GNAP/Encadreur/Trésorier	Nouakchott	Kane_aliou@yahoo.fr
CHEIKH Bouchraya	EMJD	Mauritanie	emjdong@gmail.com 2353752
OUMKECTOUM Khaliva	Organisation Mauritanienne pour l'Encadrement et le Développement (OMED)	Nouakchott	ongomed@yahoo.fr 6416880 2416880 6260907
BAZIE Jean Bosco	Eau Vive	Ouagadougou	baziejeanbosco@yahoo.fr 0022678898597
Dr LAMIZANA Birguy	PNUE/UNOPS	Bamako	Birguy.lamizana@yahoo.fr 00223 76564567
KOUNDOUNO Jérôme	UICN	Ouagadougou	Jerome.koundouno@uicn.org 00226 78 34 77 89
SORGHO Issa	Eau Vive	Ouagadougou	sorgho@hotmail.com 00 226 71093570
ORANGE Eloïse	AFD	Nouakchott	orangee@afd.fr
GHADOUR Boubacar	ONG ACD Environnement	Nouakchott	Acd_3000@yahoo.fr

5.2 Discours

Mot de bienvenue du représentant de la société civile

- Monsieur le Coordonnateur de l'UICN
- Messieurs les représentants de SOGEM et SOGED
- Chers participants

Permettez-moi en ma qualité d'acteur de la société civile mauritanienne de souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants à cet important atelier dont la thématique nous interpelle tous.

Comme vous le savez tous, les grandes infrastructures hydrauliques sont des moteurs de développement puisqu'elles fournissent de l'eau aux divers usagers. De ces usagers dépend aussi le développement socioéconomique des populations qui vivent le long des bassins fluviaux.

Mais ces infrastructures ne comportent pas que des avantages ; leur mise en valeur et leur fonctionnement engendre parfois des impacts environnementaux et sociaux qui pourraient être évités s'ils étaient étudiés bien en amont.

En tant que société civile, nous avons un rôle à jouer en vue de contribuer à l'atténuation au mieux de ces impacts négatifs qui se font sentir au niveau de nos bassins fluviaux.

La Mauritanie est consciente de l'honneur que vous lui faites en tenant cet atelier ici à Nouakchott.

Je puis vous assurer que nous, membres de la société civile mauritanienne, nous approprierons les recommandations qui découleront de cet atelier et nous nous engageons à les porter à la connaissance des institutions compétentes.

Je ne saurai terminer sans remercier tous les participants qui ont fait le déplacement en vue de partager avec nous leurs riches expériences.

Mes remerciements vont également à l'UICN et au CCRE qui ont permis la tenue de cet atelier. Qu'ils reçoivent l'expression de notre gratitude.

Enfin, je souhaite plein succès aux travaux de l'atelier.

Discours d'ouverture du Coordinateur de l'UICN

- Honorables invités
- Chers collègues de l'UICN

Il ya près de dix ans que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a identifié le besoin d'un dialogue régional sur les grands barrages en Afrique de l'Ouest. Il me plaît aujourd'hui de prononcer ces quelques mots à l'ouverture de ce forum pour un dialogue sur les grandes infrastructures dans le bassin du fleuve Sénégal, plus particulièrement dédié à la société civile et aux organisations de producteurs.

Les grands ouvrages hydrauliques sont des réalisations immenses qui mobilisent durant des années, souvent des décennies, des moyens humains, des compétences scientifiques et techniques, des budgets colossaux inestimables. Ils apportent des progrès indéniables à un grand nombre de personnes à l'échelle régionale. Au point que certains font le lien entre le niveau d'équipement d'une région et le niveau de développement.

C'est pourquoi les institutions nationales et régionales, les organismes de bassin, voient dans les grands barrages et les grands périmètres irrigués, une réponse aux enjeux démographiques, économiques et climatiques immenses de l'Afrique de l'Ouest, qui est une des régions du monde les moins bien équipées en infrastructures hydrauliques.

Mais, si personne ne remet en cause le fait que les ressources en eau doivent être valorisées, au bénéfice des sociétés, pour les multiples usages qu'on en fait,...

...Si personne ne peut nier la nécessité de garantir la disponibilité de l'eau partout, en toute saison, malgré les caprices des climats difficiles de la région,...

... Tout le monde n'est pas d'accord pour dire que les grands ouvrages n'ont que des effets positifs. Pour certaines franges de la population, dans certaines régions, les impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs des grands ouvrages l'emportent sur les bénéfices...

... En d'autres termes, ce que gagnent les uns, se fait parfois au détriment d'autres, ailleurs ; le progrès se fait au dépend de certaines populations, de ressources naturelles, provoquant des souffrances et la perte d'un capital humain et naturel indispensables pour construire l'avenir de la région.

Cette double réalité est souvent source de conflits, de délais interminables, de difficultés inattendues, d'augmentation inconsidérée des budgets, ce qui pénalise la région, et finalement aggrave son retard en matière de développement.

Nous croyons, à la suite de nombreux travaux et de nombreuses expériences, en particulier ceux de la Commission Mondiale des Barrages auxquels était associée l'UICN, que cette double réalité n'est pas une fatalité, que d'autres formules sont possibles, que des processus différents peuvent mener à des situations meilleures, plus équitables, moins dommageables pour les écosystèmes.

C'est pourquoi l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est heureuse de s'associer à la CEDEAO dans le cadre du dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest et d'inviter à la table du dialogue des acteurs qui n'ont pas toujours eu leur mot à dire, au bon moment, dans les processus d'identification et de conception des ouvrages hydrauliques.

L'objectif du forum n'est pas d'ajouter des pièces au dossier à charge ou à décharge. Forts des constats multiples qui ont été faits à travers le monde, il s'agit bien de regarder ensemble vers l'avenir et de construire les termes d'une formule gagnante, qui permette à la Région de s'équiper dans une perspective de long terme, sans provoquer des souffrances inutiles, sans compromettre des options pour demain, au profit de choix plus séduisant aujourd'hui.

C'est à un travail constructif et créatif que nous vous invitons pour décrire des approches, les méthodes de travail, les processus décisionnels qui feront des prochains barrages d'Afrique de l'Ouest des ouvrages dans lesquels tout le monde gagne, tout le monde se reconnaît.

Mesdames, Messieurs,

Ce forum s'inscrit dans un dialogue plus large aux différentes facettes, associant un grand nombre d'acteurs. Notre souhait en ce moment est que la société civile et les organisations de producteurs, que vous représentez ici, puissent jouer pleinement leur rôle, de façon constructive et inventive, pour le bénéfice de toute la région, aux côtés des autorités gouvernementales, des organismes de bassin, des institutions régionales et internationales. D'autres étapes

suiront ce forum dans les mois à venir, en vue desquelles l'UICN s'emploiera à soutenir vos recommandations et vous aidera à les porter jusqu'au bout du dialogue, aux plus hauts niveaux de décision, pour qu'elles soient écoutées et prises en considération.

Merci aux autorités mauritaniennes d'accueillir ce forum, merci aux voyageurs d'avoir fait le déplacement depuis les confins du bassin du Sénégal.

Au nom de l'UICN, nous vous souhaitons de fructueux travaux.

5.3 Présentations

Toutes les présentations sont disponibles en ligne aux adresses suivantes:

- Rappel du processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques ; Présentation des Objectifs et résultats attendus ; Jérôme Koundouno, UICN
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_generale_dialogue.pdf
- Application de la GIRE dans le bassin du fleuve Sénégal (expérience du projet GEF/BFS). M. Abdoulaye CISSE, Projet GEF/BFS/OMVS
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_1_GIRE_new_version.pdf
- Résultats de l'application CRISTAL (vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques : expérience d'un village proche du barrage de Diama). Babacar DIONE, Demba DIALLO, Saint-Louis/Sénégal
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_2_%20outil_Cristal_contribution_equipe_Senegal_DIONE.pdf
- Gestion des impacts sanitaires des grandes infrastructures hydrauliques (cas du paludisme et de la bilharziose). Dr Mohamed LEMINE OULD EL HADJ, Médecin de santé publique, Président CCM
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_3_Impacts_sanitaires_Forum_Nktt_24-26_mai_10.pdf
- Impacts des grands barrages (modification des régimes des fleuves) sur les zones côtières. M. Mathieu DUCROCCQ, UICN-PRCM
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_4_Impacts_barrages_zones_cotieres.pdf
- Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas de Manantali dans le Bassin du fleuve Sénégal). M. Abdou DIEME, OMVS/SOGEM
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_5_SOGEM_Forum_societe_civile_BFS.pdf
- Processus de réalisation des grandes infrastructures hydrauliques (cas du barrage de Diama et Manantali) par M. Bouba CAMARA, OMVS/SOGED
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_6_SOGED_Forum_Societe_civile_BFS_Nktt_Mai_2010.pdf
- Etudes d'Impact Environnemental et Social (concept et application). Dr Birguy LAMIZANA, Projet PNUE/UNOPS, Lac Faguibine Mali
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_7_EIES_Forum_soc230510.pdf
- Rappel du processus de dialogue sur les grandes infrastructures hydrauliques ; Présentation des Objectifs et résultats attendus ; Jérôme Koundouno, UICN
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_generale_dialogue.pdf
- Conclusions du forum électronique. Jérôme KOUNDOUNO, UICN/PACO
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_forum_electronique.pdf
- Recommandations du panel des Experts. M. Edmond KABORE, Panel des Experts, CCRE/CEDEAO
http://www.dialoguebarrages.org/dialoguebarrages/images/stories/downloads/Presentation_panel_experts.pdf